

La Coquille



Numéro 2
Juin 2000

Sommaire

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Rubriques	Page
Editorial	2 - 3
Billet de la rédaction	4
Environnement	5 - 13
Ecole	14 - 22
Clubs sportifs de Vandoeuvres	23 -24
Scouts	25 - 26
Echos du Conseil municipal	27 - 30
Agenda	31
Informations communales	32

Editorial

COMMUNE DE VANDOEUVERES

Le fait du prince ou l'expression d'un consensus?

Il n'est pas rare d'entendre ou de lire des communiens qui sont persuadés que le maire est un roitelet de village. Il est vrai, qu'il y a de nombreuses années, certaines communes genevoises étaient identifiées par l'image qu'en donnait un maire plénipotentiaire et l'on entendait dire que les adjoints et le conseil municipal n'étaient qu'une chambre d'enregistrement. Au regard de la loi qui régit toujours l'administration communale, il pourrait en être encore ainsi. En effet, on peut lire dans la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dans son article 44:

Délégation

Dans les communes jusqu'à 3'000 habitants, le maire délègue une partie de ses fonctions à ses adjoints.

Répartition

Les adjoints rendent compte au maire de leurs activités déléguées.

Dans le cadre de ses fonctions déléguées, l'adjoint agit au nom du maire, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement.

Comme dans toute loi, il y a l'esprit et la lettre. Personnellement j'ai toujours voulu que la gestion de la commune soit un travail d'équipe. Actuellement, les adjoints ont la responsabilité de dicastères dont ils s'occupent par pouvoir délégué. Cela les responsabilise et les motive. Il est cependant admis qu'aucune décision n'est prise sans consultation préalable à la réunion hebdomadaire qui regroupe les trois membres de l'Exécutif. Ces derniers ne sont pas toujours d'accord entre eux, les décisions dans ce cas-là sont prises à la majorité et respectent alors les règles démocratiques. Il est évident que le Maire en assume la responsabilité comme celle des finances de la commune dont il

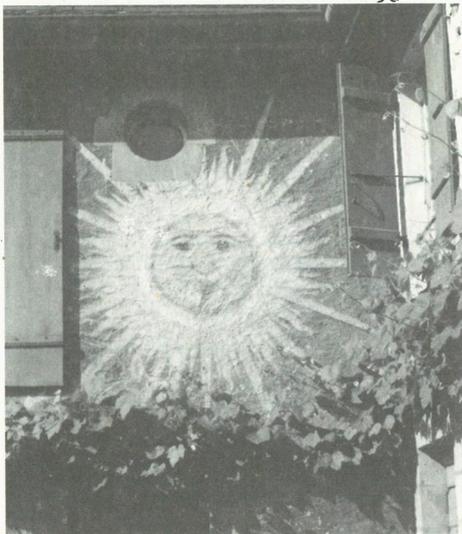
contrôle l'utilisation dans tous les domaines.

Les articles de *La Coquille* n'obéissent pas à la règle du consensus ni à celle de la soumission à l'avis majoritaire. Chacun peut y exprimer son point de vue.

Il n'existe pas de rétention d'opinion ni de censure de textes publiés et signés. La formule a ainsi le mérite d'une véritable ouverture démocratique et laisse s'exprimer les sensibilités plus courageusement que sous le collectif commission, association, groupement ou conseil.

Lorsqu'un adjoint signe un article dans *La Coquille*, il en assume les propos dès lors qu'il l'a rédigé en son nom propre. Il ne transmet ainsi que son opinion, le maire n'a pas tenu sa plume. C'est ma manière d'exprimer mon attachement à la liberté d'expression que je défends en toute circonstance.

Janine Hagmann



Billet de la rédaction

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Pour honorer le baptême du premier numéro de *La Coquille*, nous n'avons pu nous résoudre à ne pas en commettre quelques-unes, de coquilles !

Erreurs de jeunesse et vous nous aurez certainement pardonné la liberté que nous avons prise, parfois, et bien inconsciemment, avec l'orthographe ou la grammaire françaises.

La deuxième édition que vous tenez entre les mains traite, à côté de rubriques qui deviendront habituelles, de l'environnement de la Commune de Vandoeuvres.

Nous vous proposons également un tour d'horizon tant des institutions qui existent à Vandoeuvres pour l'éducation et la scolarisation des enfants que des associations sportives qui animent notre Commune.

Enfin, nous vous rappelons que votre avis nous intéresse.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et commentaires quant au contenu de notre journal ni à nous transmettre celles de vos préoccupations que vous souhaiteriez voir traitées dans nos colonnes.

Bonne lecture.

Nicolas Terrier

Environnement

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Environnement de la commune de Vandoeuvres: Etats des connaissances et bilan

En 1997, la commune de Vandoeuvres a décidé de procéder à une étude de l'état de l'environnement naturel communal et mandaté le professeur Jean-Bernard Lachavanne et ses collaborateurs du laboratoire d'écologie et de biologie aquatique de l'université de Genève. Il s'agissait pour les autorités communales de disposer d'un bilan environnemental venant compléter les études d'aménagement du territoire et d'urbanisation (Erbeia 1975-1979, Ortis et Ortis 1986-1992) de manière à intégrer la gestion de l'environnement au développement de la commune. A cette fin, il a été procédé à l'inventaire des données relatives aux principaux compartiments naturels à l'échelle du territoire communal: sol, eau, air, végétation, faune ainsi qu'à leur analyse. Cette étude, document parfois très technique et parfois un peu rébarbatif, sera complétée par une plaquette destinée à la population et reprenant les différents chapitres évoqués plus haut. Un inventaire assorti d'une carte des sites bâtis et naturels dignes d'intérêt y sera intégré.

Notion d'environnement et de développement durable

L'environnement est l'ensemble des milieux naturels ou artificialisés où l'homme s'est installé, qu'il exploite, qu'il aménage, et l'ensemble des autres milieux nécessaires à sa survie (définition proposée lors des journées de l'environnement du CNRS, St-Malo 1991).

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Cette notion a été élaborée suite aux travaux de la commission mondiale sur l'environnement et le développement (commission Brundtland) confirmée par la conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. L'émergence de ce nouveau concept constitue la

réponse de l'humanité aux risques majeurs engendrés par la dégradation de la qualité de l'environnement. Le comité inter-départemental de Rio complète la notion du développement durable en soulignant l'importance de la préservation de la biodiversité. La notion de développement durable marque la volonté de rendre compatibles les dimensions économiques, écologiques et sociales de chaque décision. Elle donne la priorité à la prévention et à la précaution plutôt qu'à la réparation. L'approche intégrée, qui tient compte des paramètres sociaux économiques et écologiques dans les décisions, est le socle du développement durable.

L'Agenda 21, un guide pour l'application des principes du développement durable

L'Agenda 21 ou plan d'action 21 (pour le 21^{ème} siècle) constitue un vaste programme d'actions visant à réconcilier le triple impératif d'un environnement de haute qualité et d'une économie saine dans une société solidaire. Il est le fruit du consensus de plus 180 états représentés au sommet de la terre de Rio en 1992.

L'application des principes et recommandations de l'Agenda 21 vise à permettre la transition des modèles socio-économiques appliqués aujourd'hui vers des modèles de développement durable. Le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre du développement durable est souligné dans le chapitre 28 de l'Agenda 21 et, à ce titre, les cantons et les communes de Suisse sont invitées à élaborer un Agenda 21 local pour leur communautés respectives. Pour le canton de Genève, un rapport de synthèse «un Agenda 21 pour Genève, 21 actions pour entrer dans le 21^{ème} siècle» a été remis au Conseil d'Etat au début 1999 par la société pour la protection de l'environnement qui en avait reçu le mandat. Après une large consultation, un groupe de travail interdépartemental a présenté un rapport au Conseil d'Etat en février 2000. En résumant très grossièrement les conclusions du rapport, on peut dire qu'il existe un clivage important entre les partisans d'un Agenda 21 à caractère un peu dogmatique (milieux associatifs gauche et écologistes) et les partisans d'une approche

plus libérale refusant toute portée normative (droite et milieux économiques).

Le groupe de travail recommande donc de renoncer à un bouquet général d'actions de toutes sortes, pour se concentrer sur la prise en compte de la notion de développement durable au sein des politiques publiques traditionnelles.

L'élaboration des différents documents concernant un Agenda 21 cantonal montre bien la difficulté qu'il y a de passer de la théorie à la pratique et la réflexion sur la mise en place d'un Agenda 21 communal devra être menée en ayant bien conscience de cette réalité sous peine de ne pouvoir le concrétiser véritablement.

Sol et sous-sol

Le territoire communal repose sur un relief mollassique. Les sols sont de caractère limoneux et argileux. Les données concernant la contamination des sols de Vandoeuvres ne sont pas très récentes (1988) et ne concernent qu'un seul site de prélèvement. La contamination par les métaux lourds est inférieure aux normes admissibles sauf pour le plomb où elle dépasse légèrement la limite. On peut relever que la zone agricole non cultivée représente 34 % de la surface communale et la zone agricole cultivée 32,5 %. La zone villa représente quant à elle 32 %. L'étude propose, pour compléter ces données anciennes d'engager un programme d'évaluation de la fertilité et du taux de contamination par les métaux lourds en prenant en compte les différents types de milieux et d'affectation des sols.

L'eau

L'étude rend compte de l'état de trois cours d'eau, *la Seymaz, le Moulonais et le Nant-de-Bessinge*. L'état de ces cours d'eau n'est pas très satisfaisant mais on sait que la Seymaz fait l'objet d'une attention toute particulière puisqu'il est prévu un programme de revitalisation et de renaturation dans le cadre du projet de loi (PL7852) pour lequel l'attribution d'un crédit a été votée le 3

décembre 1998 par le Grand Conseil.

Quelques plans d'eau sont répertoriés sur le territoire communal: étang du Golf de Bessinge, bassin de M. Ortis, bassin de M. de Witt et étang de M. Foëx. C'est incontestablement ce dernier qui constitue le plus bel exemple d'initiative privée en faveur de la diversité biologique. D'une superficie d'environ 370 m², il héberge plus d'une trentaine d'espèces de plantes aquatiques et palustres ainsi que plusieurs espèces de batraciens. En ce qui concerne les autres plans d'eau, leur qualité écologique globale est faible.

Concernant l'assainissement des eaux usées, la mise en système séparatif est réalisée à 75 %.

L'étude propose en conclusion de ce chapitre de promouvoir et lancer un programme de revitalisation du ruisseau *Le Moulanaïs* et du *Nant-de-Bessinge*, de promouvoir et participer à la conservation et à l'amélioration de la qualité écologique des plans d'eau existants et de créer des biotopes tels qu'étangs, fossés et marais, pour diversifier les biotopes et le paysage. Il faut également achever la mise en place du système séparatif.

L'air

Le chapitre consacré à cet élément fait état des études effectuées au niveau cantonal sous l'égide du DIEAR. Des données générales sont fournies quant à la source des principaux polluants atmosphériques et leurs risques pour la santé.

Les mesures de la qualité de l'air à Genève sont réalisées par le service cantonal d'éco-toxicologie (ECOTOX). Un réseau de huit stations de mesures fixes et deux mobiles est en fonction. Aucun point de mesure n'est situé sur le territoire de la commune de Vandoeuvres et le rapport fait état des valeurs mesurées au niveau de la station d'Anières dont les caractéristiques rurales se rapprochent de celles de notre commune. On constate que le principal problème de pollution de l'air en milieu rural à trait au dépassement des valeurs limites admises de concentration en ozone. Il est cependant impossible de déterminer une relation de

cause à effet entre les émissions d'un polluant primaire (monoxyde d'azote, hydrocarbure) avec les valeurs d'imission d'un polluant secondaire (ozone).

En conclusion, l'étude propose concernant la qualité de l'air, d'appliquer le programme d'assainissement des bâtiments communaux, de ralentir le trafic routier sur les grands axes, de limiter les feux de jardin et d'appliquer le plan de mesures cantonales.

La végétation

Les éléments principaux de la structure du paysage de Vandoeuvres sont les lignées d'arbres composées essentiellement de chênes, généralement très âgés et qui accusent des phénomènes de décrépitude. Le dernier recensement effectué par la commission de dendrologie est ancien puisqu'il date de 1972. Les 6000 arbres répertoriés alors constituent une richesse contribuant à la valeur paysagère de la commune. Sur ces 6000 arbres, on comptait 1672 chênes. Vandoeuvres est la deuxième commune genevoise la plus richement dotée.

Bien que la richesse floristique soit faible à moyenne, Vandoeuvres héberge quelques espèces rares dont certaines sont considérées comme menacées à l'échelle régionale ou de la Suisse.

Dans le cadre de l'inventaire et de la qualification des plans d'eau du canton de Genève (1992) quatre étangs ont été recensés dans la commune de Vandoeuvres dont trois contenaient des plantes. La liste floristique de ces plans d'eau comprend dix-neuf espèces, dont quatre sont protégées et sept menacées.

Plusieurs projets d'entretien et de revalorisation de la végétation du canton, initiés et dirigés par l'Association Genevoise pour la Protection de la Nature (AGPN) - Pronatura Genève sont actuellement en cours. La commune de Vandoeuvres participe déjà activement à plusieurs opérations. Il s'agit du programme de protection et d'entretien des talus des bords de route et des cours

d'eau et de l'opération sauvegarde des vergers traditionnels. L'AGPN - Pronatura Genève a proposé à tous les propriétaires de vergers intéressés un contrat d'entretien. Le coût et le travail effectif de la taille et des plantations sont pris en charge par l'AGPN et, en contrepartie, le propriétaire s'engage à ne pas arracher son verger pendant une période de 5 ans. Le programme plantation d'arbres fruitiers et de haies vives est un programme lancé en 1995 par l'AGPN à l'occasion de l'année européenne de la conservation de la nature. La commune de Vandoeuvres, lors de l'octroi de son préavis à toute demande d'autorisation de construire, recommande aux propriétaires la plantation de haies vives, en lieu et place des lignées de thuyas ou de lauriers qui n'ont aucune valeur écologique.

En conclusion de ce chapitre, l'étude propose d'établir un plan directeur d'arborisation de la commune et d'élaborer une carte de végétalisation souhaitable en tenant compte de la situation des communes voisines dans une optique de maintien et de création de réseaux écologiques et de couloirs de circulation pour la faune. Il s'agit aussi d'inscrire le plan directeur dans le contexte géographique et écologique large du «schéma directeur de la nature et du paysage» élaboré par le service des forêts, de la protection de la nature et des paysages du canton. Il faut également inclure un réseau de pistes cyclables, sentiers équestres et chemins piétonniers au plan directeur et adopter un règlement communal stipulant que les surfaces boisées ne peuvent être réduites sur le territoire de la commune.

La faune

D'une manière générale, les connaissances de la faune du canton de Genève sont très lacunaires. A Vandoeuvres, la faune, à l'instar des peuplements végétaux naturels, est peu abondante et peu diversifiée. Il manque par exemple des massifs boisés pour héberger les grands mammifères. La couverture végétale actuelle présente une faible capacité d'accueil pour la faune. L'étude réalisée en 1983 par Géroudet et al. a permis de mettre en

évidence la présence de cent neuf espèces nicheuses dans les limites du canton de Genève. Soixante-neuf espèces nicheuses, certaines et probables, ont été recensées dans la commune de Vandoeuvres. L'étang de Monsieur J. Foëx abrite également des espèces qui ne sont pas répertoriées ailleurs dans la commune.

En conclusion, l'étude propose d'étudier la répartition actuelle des habitats nécessaires à la faune et les besoins à satisfaire pour que des populations de cette faune puissent effectivement se développer sur le territoire communal. Il s'agit également de localiser les habitats à créer ou à restaurer pour que soient assurés les réseaux écologiques et la fonction de corridor de certains biotopes.

Cette étude devrait s'inscrire dans le cadre du «schéma directeur de la nature et du paysage».

Sites naturels et objets classés

Dans le cadre de l'inventaire ISOS (inventaire des sites construits à protéger en Suisse) dont la Confédération a ordonné l'élaboration à travers l'ensemble du territoire, plusieurs groupements d'habitats caractéristiques de la commune de Vandoeuvres ont été identifiés.

En revanche, deux immeubles de la commune de Vandoeuvres seulement figurent dans l'inventaire des immeubles et objets classés établi par le service cantonal des monuments et des sites: le temple et la mairie.

L'étude met en évidence le fait qu'aucun objet ne concerne les sites naturels dans ce répertoire, alors même que plusieurs ensembles remarquables comprenant des lignées de chênes centenaires sont encore présents.

En conclusion, l'étude propose d'adopter un «plan nature communal», d'analyser et de définir les zones à conserver en l'état et de veiller à assurer une bonne intégration paysagère des projets de développement de l'habitat de manière à en conserver l'harmonie et à ne pas dénaturer son caractère (densification contrôlée).

Le bruit

Le cadastre du bruit, conformément aux dispositions de l'OPB est mis à jour chaque année. La commune de Vandoeuvres n'est pas excessivement touchée par le bruit hormis quelques nuisances provenant du trafic routier. L'étude globale des circulations (ERTEC 1993) et quelques informations fournies par la commune (comptage effectué en 1996) révèlent les axes routiers occasionnant des nuisances sonores. Ceux-ci sont par ordre décroissant d'importance: route de Choulex, route de Vandoeuvres, chemin de la Seymaz, route de Mon-Ideé, route de la Capite (en bordure communale). Le long de chacun de ces axes, les valeurs limites d'immission sont dépassées sur les façades de plusieurs bâtiments.

En conclusion, l'étude propose de réduire la vitesse des véhicules sur les axes communaux concernés.

Les déchets

Le tri, la récupération et le recyclage des déchets sont des éléments fondamentaux de la gestion de notre environnement, non seulement pour des raisons purement écologiques, mais également pour des raisons économiques. Il est en effet absurde de financer l'incinération de matériaux qui pourraient être recyclés. L'étude fait état des collectes sélectives sur la commune de Vandoeuvres dont les résultats sont publiés chaque année dans le rapport administratif et financier. Depuis 1998, la récupération des déchets verts sur la commune de Vandoeuvres s'effectue par un système de conteneurs vendus aux propriétaires. Notons enfin qu'un plan cantonal de gestion des déchets 1998-2002 a été adopté par le Conseil d'Etat le 14 octobre 1998. Il fixe comme objectif de réduire de 5 % les déchets à la source et d'atteindre un taux de récupération pour les ordures ménagères de 40 % alors que ce taux était en 1998 de 20 % seulement.

Conclusion

La connaissance des caractéristiques et de la qualité

environnementale de la commune de Vandoeuvres reste encore plus ou moins fragmentaire et il serait souhaitable que des études complémentaires soient entreprises pour compléter les données existantes et combler les lacunes. Vandoeuvres est une commune privilégiée de grande valeur paysagère dans laquelle la qualité de la vie est élevée. Dans le but de préserver ce patrimoine, l'étude du Professeur Lachavanne recommande à la municipalité de préparer un *Agenda 21* local et de mener, avec la collaboration de spécialistes, une étude approfondie du bien-fondé et de la faisabilité des propositions et recommandations qui ont été faites en rapport avec chacun des chapitres mentionnés. La commune de Vandoeuvres devrait se doter d'un outil de gestion environnementale élaboré à partir de la connaissance de ses richesses naturelles et d'un plan de sauvegarde.

Philippe Bédât



Photo L. Clément

Chemin du Dori vu depuis le chemin de la Blonde

Ecole

C O M M U N E D E V A N D O E U V R È S

Garderie *La Tanière de l'Eveil*

La Tanière de l'Eveil a ouvert ses portes il y a bientôt trois ans, en septembre 1997 et une quarantaine de bambins en a déjà profité.

C'est une garderie privée qui accueille des enfants entre deux et trois ans, deux fois par semaine le matin; les locaux sis dans l'ancienne école de Vandoeuvres sont gracieusement mis à disposition et entretenus par la commune.

Ses objectifs pédagogiques sont les suivants:

1) Apprentissage de la séparation

Pour accueillir un enfant, il faut accueillir ses parents: l'enfant perçoit la relation de confiance éducatrice(s)-parents qui s'établit.

Il ne s'agit à aucun moment de se «substituer» à la mère, mais d'être un relais en l'absence des parents.

Les départs en cachette sont à bannir. Dans tous les cas, les parents ne doivent pas partir sans rien dire à l'enfant, car celui-ci perdra confiance en l'adulte qui l'accompagne et il pourrait s'ensuivre une situation d'insécurité insupportable.

En réalité, pour qu'un enfant se sente bien, il faut qu'il soit sûr de ses parents et certain qu'il existe entre ses parents et les éducatrices un climat de confiance.

En garderie, l'importance primordiale de la séparation est souvent niée par les parents, car le temps d'accueil de l'enfant est beaucoup plus court qu'en crèche: peu importe le nombre d'heures, il s'agit de la disparition de la figure d'attachement de l'enfant.

2) Intégration / Socialisation

La garderie est un lieu privilégié où l'enfant joue et s'acclimate peu à peu à d'autres enfants. Il apprend à partager et à attendre son tour; on peut dire qu'il se socialise.

3) Eveil au monde sonore

Au travers de chants, de jeux de doigts, de percussions, également au travers d'histoires courtes contées, les enfants découvrent les richesses des voix et des sons.

Garderie *La Tanière de l'Eveil*
2, route de Pressy
Tél. 750.14.08

Elizabeth Gampert
Educatrice responsable

Bienvenue au *Toboggan*

Situé dans l'ancienne école de Vandoeuvres, ce jardin d'enfants est ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h. à 11h.30 ainsi que le jeudi après-midi de 13h.30 à 16h. Il accueille un maximum dix-huit enfants âgés de trois à quatre ans.

Les enfants y sont inscrits de façon régulière permettant de mener à bien un projet pédagogique axé sur la préscolarisation, dans un but d'éducation et de socialisation.

Le jardin est conduit par Madeleine, jardinière d'enfants, aidée par Corinne, auxiliaire. Il bénéficie de l'appui d'un comité constitué de quatre personnes bénévoles et dévouées.

Ce comité a pour fonction d'organiser des réunions avec la jardinière d'enfants, afin de discuter de la vie du *Toboggan* et de résoudre les problèmes particuliers.

Le jardin d'enfants a l'avantage d'être subventionné par la commune.

Au *Toboggan* diverses activités sont proposées:

- **activités créatrices:** le dessin, la peinture, le modelage, le piquage, la cuisine et le bricolage.
- **activités motrices:** la gymnastique, la ronde et la danse.
- **activités de langage:** la poésie, la comptine et le chant
- **activités ludiques:** jeux de construction, jeux d'imitation, jeux symboliques.

En outre différents jeux musicaux, éducatifs et libres sont également programmés ainsi que des promenades à travers notre belle campagne.

Au *Toboggan*, l'enfant apprend surtout à vivre en collectivité, avec tout ce que cela implique de partage, d'imitation, de jeux en communs et... de disputes !

Depuis la rentrée scolaire 1990, plus de cent cinquante enfants de notre commune ont fréquenté *Le Toboggan* ; alors, si toi aussi tu as trois ans, viens avec nous à la découverte, et tu seras le ou la bienvenu(e) au *Toboggan*.

La responsable Madeleine Rall est à votre service pour d'autres informations : tél. 750.10.01 ou 786.02.15.

Vie d'école

Plutôt que d'exposer de fastidieuses données statistiques, nous avons choisi de présenter l'école sous un autre aspect, celui des activités qui se déroulent à l'extérieur de la classe.

A titre d'exemple, les élèves de la division élémentaire (classes de Mesdames Gregoletto, Schmalz, Gorin et Grillet) se sont rendus, en début d'année, à l'exposition Monnet de la Madeleine des enfants.

A la suite de cette visite, chaque enfant s'est constitué un dossier personnel, s'appropriant la technique du maître et réalisant à son tour un chef d'œuvre. Certains parents n'en croient toujours pas leurs yeux...!

Outre la traditionnelle sortie des Vendanges et la non moins traditionnelle visite de la ménagerie du cirque Knie, les élèves de Madame Gorin (1P-2P) ont eu le privilège d'assister à une représentation du Carnaval des animaux, de faire connaissance avec les miniatures persanes du Musée d'Art et d'Histoire ou encore de partir à la découverte des trésors du musée d'ethnographie.

Dans le cadre de l'Art et les enfants, la classe de Madame Grillet (2E-1P) est allée à la rencontre d'un artiste, Corrado Bernasconi. Ils ont eu l'occasion de réaliser leur propre sculpture en papier. Cette sortie a été relatée dans leur cahier de vie.

Parmi d'autres activités qui ont été suivies de sorties sur le terrain, les élèves de Madame Pasche (2P-3P) ont travaillé sur le plan.

A cette occasion, Monsieur Rinaldi, papa d'élève, est venu en classe pour expliquer en quoi consiste le travail de l'architecte et l'utilité des plans dans une construction.

Afin de poursuivre plus concrètement cette activité, Monsieur Rinaldi a invité la classe à venir visiter un chantier. Les élèves se sont montrés très intéressés par la grue en mouvement et par les différents corps de métiers représentés.

A la suite de cette matinée, des textes ont été produits et l'entreprise responsable de la construction a proposé aux élèves un petit concours de dessin représentant le chantier.

Trois élèves ont été sélectionnés et ont pu recevoir un prix offert par cette entreprise. Un grand merci à toutes ces personnes qui ont consacré du temps sur leur travail pour vingt et un élèves enchantés.

Dans les plus grands degrés (de 3P à 6P, classe de Mademoiselle Deléaval, Madame Dard et Monsieur Avvenenti), une sortie par année se déroule habituellement au théâtre Am Stram Gram dont le répertoire et les mises en scène ravissent le plus souvent nos élèves. Ceux de 5P ont assisté à une représentation d'*Ulysse*, ceux de 3P-4P au spectacle des *Deux Gredins*.

Cette année, nous pouvons y ajouter la visite du *Jeu de Lune dans la Rade* qui nous a permis de découvrir de manière vivante et concrète le principe des éclipses et d'envisager de percer leurs secrets.

C'est également avec enthousiasme que les enfants de 5P ont participé à l'animation «Travailler, un jeu d'enfants». Il s'agissait

d'une expérience sensorielle et ludique pour encourager les enfants à développer une vision personnelle sur leur avenir et le monde du travail.

Dans un registre plus scolaire, mais ô combien passionnant, les classe de Mademoiselle Deléaval et de Madame Dard ont été sélectionnées pour participer à la finale du huitième Rallye mathématique romand à Berne. Suite à un labeur acharné, elles ont terminé à une méritoire quatrième place pour les 5P et à une remarquable deuxième place pour les 3P-4P.

On ne saurait conclure sans vanter les traditionnelles classes de neige ou autres camps multisports pendant lesquels les enfants (classe de 3P à 6P) (re)découvrent les joies de la vie en communauté ainsi que les contraintes qui en découlent...!

Il nous paraissait important de vous présenter cette palette d'activités proposées à vos enfants qui les apprécient au plus haut point.

Dernière minute!!!

La nouvelle décoration du couloir est en place. Elle est le fruit d'un travail en décloisonnement, auquel Monique Musy, maîtresse de travaux manuels, a pris une part prépondérante.

Les enfants ont proposé plusieurs thèmes. Nous avons retenu celui des «Têtes rigolotes».

Les élèves des deux divisions se sont ensuite inscrits dans quatre ateliers différents: terre, bois, papier mâché et peinture. Ils ont confectionné chacun une tête.

Monique Musy a finalement organisé la fresque qui décore désormais le couloir.

Le corps enseignant

KOALA ASSOCIATION POUR LE PLACEMENT D'ENFANTS EN FAMILLE D'ACCUEIL DE JOUR

La vie actuelle amène les parents à avoir une occupation ne leur permettant pas de garder eux-mêmes leur(s) enfant(s) durant la journée, pour quelques heures, pour une période plus longue, et parfois même en urgence.

Il se trouve heureusement que des gens sont disponibles pour accueillir un ou plusieurs enfants.

L'association *Koala*, depuis 1995, avec l'aide précieuse des autorités de la commune de Vandoeuvres désire tisser un lien social dans les villages de toute la région Arve et Lac.

Le but principal de notre organisme est de mettre en relation les parents placeurs et les personnes prêtes à l'accueil.

Appel à la population de Vandoeuvres par l'écho de La Coquille!

Des enfants de deux mois à douze ans cherchent encore des familles sur Vandoeuvres. Il nous manque encore quelques places d'accueil! Si vous aimez les enfants, que vous avez un peu de temps et que vous désirez avoir une petite activité rémunérée, rejoignez notre dynamique équipe de famille d'accueil de jour. Nous vous attendons.

Nous offrons en plus diverses activités pour petits et grands. Si vous êtes intéressés, que ce soit par notre service de baby-sitting, les ateliers de bricolage pour enfants et adultes, les contes, les diverses formations destinées aux parents, les conférences – lieux de rencontre ou simplement l'édition de notre journal trimestriel...

**Venez nous rencontrer en nos locaux au
47, route de Mon-Idee 1226 Thônex**

Tous les jours de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 ☎ 349.30.66

Christiane, Daniela, Sabina les coordinatrices de *Koala* se feront un plaisir de vous rencontrer ou vous renseigner.

APEVAN

L'APEVAN, Association des Parents d'Elèves de Vandoeuvres, existe depuis huit ans. Sa fonction principale est d'informer les parents et de les encourager à participer à tout ce qui touche à l'éducation et à l'instruction des enfants.

L'année scolaire 1999/2000 a connu quelques changements au sein du comité, notamment l'élection de deux co-présidentes et d'un nouveau comité. Madame Catherine Kuffer a donné sa démission en septembre 1999. Nous tenons à la remercier pour sa précieuse collaboration.

Bulletin d'information de l'APEVAN

Le comité, élu à l'Assemblée Générale du 21 septembre 1999, vous propose d'améliorer quelques points, en particulier celui concernant la communication avec les parents. A cet effet un bulletin d'information sera distribué une fois par trimestre. (Si vous souhaitez recevoir celui-ci par courrier électronique, veuillez communiquer votre adresse à cathy.wintsch@bluewin.ch).

Panneau d'affichage

Nous prévoyons également de placer un panneau d'affichage dans le préau de l'école, où vous trouverez diverses informations relatives à l'APEVAN, aux loisirs, à l'éducation de nos enfants etc.

Rencontres-Conférences-Echanges

Il y a quelques années, l'APEVAN a organisé quelques soirées avec conférenciers. Le nouveau comité souhaiterait renouveler ces rencontres autour des thèmes qui vous intéressent, par exemple : la rénovation de l'enseignement primaire, la sécurité du préau, la sécurité routière, etc.

Si vous avez des sujets ou des commentaires que vous aimeriez partager avec d'autres parents de l'école, n'hésitez pas à nous contacter. Nous comptons d'ores et déjà sur votre participation active!

Membres et cotisations

Tous les parents ou répondants des élèves des classes enfantines et primaires de l'école de Vandoeuvres peuvent devenir membres actifs de l'APEVAN. La qualité de membre actif est acquise dès le paiement de la cotisation de frs 30.- par famille pour l'année scolaire.

On nous pose souvent la question de l'utilisation des cotisations. En réponse, nous avons le plaisir de vous informer qu'en 1998-1999, l'APEVAN a offert à l'école de Vandoeuvres un ordinateur avec imprimante et scanner ainsi qu'un appareil à platisfier. L'ordinateur se trouve dans la médiathèque et est utilisé pour l'instant par les élèves de 6^{ème}. Il est aussi prévu de disposer un accès Internet à l'école, lequel sera exclusivement utilisé sous la supervision d'un professeur.

Année scolaire 2000/2001, la rénovation

Comme vous le savez tous, la restructuration de l'enseignement primaire est en train de passer du stade de l'expérimentation au stade de la mise en œuvre dans tout le canton. D'ici la rentrée scolaire 2001, la réforme sera étendue à toutes les écoles du canton.

Ce sujet nous concerne tous, enfants, parents et enseignants. Nous aimerions organiser une soirée autour de ce thème dès l'automne.

En attendant, nous vous proposons de lire attentivement le dossier «Primaire et CO: ce qui change» dans l'édition *Ecole* No 18 de mars 2000 du magazine d'information du Département de l'instruction publique de Genève destiné à tous les parents des élèves.

Les cours périscolaires

Les cours d'anglais pour francophones dispensés par Madame Reymond ont beaucoup de succès encore cette années (3 groupes d'âge différents). Les cours sont compatibles avec la fréquentation

du restaurant scolaire du lundi et sont ouverts à tous les élèves de l'école. Pour plus d'informations, nous vous prions de contacter Madame Reymond au 750.16.66.

Suite au départ de Mesdames Florence Siegrist et Dominique de Ramon les cours de peinture et de dessin n'ont pas été renouvelés cette année. A cet égard, si vous possédez ce talent et que vous aimeriez le partager avec nos élèves, veuillez prendre contact avec un membre du comité.

Nous avons soumis aux parents d'élèves une proposition de cours par deux professeurs qui ont suivi l'enseignement Jaques-Dalcroze (Musique/Mouvement/Improvisation). Ces cours auront lieu s'il y a suffisamment d'inscriptions. Pour information vous pouvez contacter Françoise Briffaud-Ruffieux tél. 750.10.49 ou Cathy Wintsch tél. 348.63.09.

L'APEVAN vous remercie de votre collaboration et de votre soutien et vous encourage à nous envoyer toute nouvelle idée ou suggestion.

Les dates des prochaines réunions seront annoncées sur le panneau d'affichage à l'extérieur de l'école. Votre participation sera la bienvenue.

Composition du Comité :

Présidentes: Françoise Briffaud-Ruffieux et Claire de Haller.

Secrétaire: Cathy Wintsch.

Trésorière: Véronique Christe.

Membres: Suzanne Andersen, Anna Ioas, Jacqueline Lombard, Véronique Maréchal, Daniel Margel, Brigitte Rinaldi, Marie von Aarburg et Maria Westra.

APEVAN

Clubs sportifs de Vandoeuvres

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Le Tennis Club de Vandoeuvres (TCV)

Créé il y a plus de quatorze ans, le TCV compte actuellement plus de cent septante-six membres qui se disputent les deux courts en dur situés au centre de la commune. Les principaux services offerts par le TCV à ses membres sont: une pratique du tennis permanente selon les conditions météorologiques, un *club house* avec W.C et des douches.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes: finance d'entrée de frs 50.- (uniquement pour les adultes); cotisation annuelle de frs 150.- pour un adulte, de frs 100.- pour le deuxième adulte d'une même famille et de frs 50.- par enfant. Des cours juniors sont organisés les mercredi matin d'avril à juin et de septembre à novembre au tarif de frs 220.- les 20 cours. Des cours privés peuvent être pris auprès du professeur pour frs 60.- de l'heure.

L'assemblée générale annuelle, qui a lieu en mars, permet aux membres d'échanger des idées sur la pratique du tennis et de mieux faire connaissance. Des correspondances régulières leur sont envoyées pour les informer sur la vie du Club ainsi qu'un bulletin annuel (*TCV News*).

Patrick Lehner
Président

Pour tout renseignement :

Tennis Club de Vandoeuvres - Case postale 38 1253 Vandoeuvres

Badminton Club de Vandoeuvres

Le Badminton club de Vandoeuvres, fondé en 1993, accueille ses membres tous les jeudi soirs de 18 heures à 21 heures dans la salle communale.

Quatre terrains sont mis à disposition, les raquettes et les volants sont à la charge des joueurs. Un professeur est engagé pour donner des cours de tous niveaux.

La cotisation annuelle s'élève à la modique somme de frs 50.- par personne et à frs 150.- pour les familles de plus de trois personnes.

Sportives salutations à tous les habitants de Vandoeuvres!

Edric Speckert
Président

Pour tout renseignement: Boîte postale 64 - 1253 Vandoeuvres

Gym Senior

Dans votre commune et dans la bonne humeur

COURS DE GYMNASTIQUE «50»
mixte dès 50 ans chaque jeudi à 9h05
salle de gym de l'Ecole de Vandœuvres
24, route de Meinier

Notre monitrice Véronique Gerst vous y attend.

Cotisation 50.- par trimestre.

Inscription sur place, une leçon d'essai.

N'hésitez plus, venez nous rejoindre.

Ensemble, en musique dans un groupe dynamique, améliorons
mobilité, souplesse et retrouvons les bienfaits de l'effort physique

Pour tout renseignement: GSG tél. 345 06 77 le matin

Scouts

COMMUNE DE VANDŒUVRES

Un groupe Scout à Vandœuvres?

Et oui, depuis 1982, le groupe Antoine de Saint-Exupéry est là pour offrir aux jeunes toutes l'expérience du scoutisme. Mais avant tout, qu'est-ce le scoutisme et son histoire?

Le mouvement scout a été créé en 1907 en Angleterre par Robert Stephenson Smith Baden-Powell (Bi-Pi). répandue très En 1910, il y avait déjà 110'000 scouts en Angleterre et les idées de Baden-Powell étaient mises en pratique dans de nombreux autres pays. Dans les années 1910 et 1911, les premiers groupes d'éclaireurs et d'éclaireuses ont vu le jour en Suisse. En 1913 a été fondée la «Fédération des Eclaireurs Suisses» (FES) et en 1919, la «Fédération des Eclaireuses Suisses» (FESes). Les deux fédérations ont fusionné en 1987 pour donner le Mouvement Scout de Suisse (MSdS), dont nous sommes membres avec environ 60'000 scouts dans toute l'Helvétie.



Il est presque impossible de parler en quelques lignes de l'idée de Baden-Powell. Ce qui suit ne vous en donnera qu'un aperçu général. Si vous désirez de plus amples informations, vous trouverez les idées et propositions dans de nombreux ouvrages comme « Eclaireur » ou « Le livre des Louveteaux » de Baden-Powell.

L'activité dans la nature était déjà très importante pour lui. Il craignait que les enfants des villes ne perdent toute relation à la nature et à une vie simple.

Baden-Powell promettait «santé et développement physique, dynamisme, imagination et habileté manuelle » au travers des diverses activités scout.

Baden-Powell accordait beaucoup d'importance à l'auto-éducation des jeunes. Dans «*Scouting for Boys*» Baden-Powell

écrit à ce sujet: «Seul ce que l'enfant apprend par lui-même restera sa propriété durable. Cela a plus d'importance pour sa vie future que tout ce qui lui sera enseigné à l'école». Chacun(e) en a certainement déjà fait l'expérience: on n'oublie plus jamais ce que l'on a appris par intérêt et en l'expérimentant soi-même, au contraire de ce que l'on a appris sous la contrainte et par la théorie.

Pour nos activités scouts, les responsables donnent l'occasion aux enfants de découvrir, d'expérimenter, de progresser et d'acquérir de l'expérience par eux-mêmes. Pour permettre cela, le travail en petits groupes, le système des patrouilles (sizaines) était très important pour Baden-Powell. Aujourd'hui encore, dans de nombreuses organisations de jeunesse ou sportives, les fonctions dirigeantes sont exercées par des adultes. En tant que scouts, nous sommes une des rares exceptions.

Environ six jeunes forment une patrouille (sizaine). Baden-Powell était convaincu que dans ce groupe, chacun pouvait développer au mieux ses capacités et son sens des responsabilités. Il disait: «Le système des patrouilles/sizaines est le seul critère par lequel nous nous différencions d'autres organisations». Baden-Powell savait que le rôle du responsable n'est pas simple. Il écrivait à ce sujet: «C'est le rôle du responsable d'apprendre à connaître et d'encourager les capacités de chacun des membres de la patrouille (sizaine). Cela semble être une tâche immense; mais l'expérience montre que c'est possible.»

On ne peut pas oublier de dire que cette année est le centenaire d'Antoine Saint-Exupéry, né en 1900 à Lyon, qui sera fêté à la rentrée de l'année scolaire. Nous vous attendons nombreux.

Voilà dix-huit ans que le groupe Saint-Exupéry propose des activités à Vandœuvres et nous remercions la commune de nous avoir accueillis! Si vous désirez plus d'informations ou si le groupe scout de Vandœuvres vous intéresse, vous pouvez contacter *Narval Serviable* 076/548.90.69, de préférence le soir.
Merci !

Echos du Conseil municipal

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

A l'heure où mettons sous presse, comme le dit l'adage, trois séances ordinaires du Conseil Municipal se sont tenues.

Le 28 février 2000, le dossier du CCAL SA a occupé une fois encore une bonne place dans les débats de votre Conseil Municipal.

S'appuyant sur sa volonté déjà exprimée de s'opposer à ce projet par toute voie de droit utile, le Conseil Municipal a décidé, par 11 voix favorables contre 4 voix défavorables et 1 abstention, de recourir contre la décision du DIAEE qui a délivré au CCAL son autorisation d'exploitation.

Dans la foulée, le Conseil Municipal a délégué à l'exécutif le choix d'un avocat spécialiste en droit administratif pour assurer la défense des intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal passa ensuite à l'examen des différents rapports des commissions qui n'ont pas soulevé de problèmes particuliers et ont ainsi tous pu être approuvés.

Cependant, on relèvera tout de même les faits saillants suivants.

En matière de gestion des déchets, il a été décidé de remplacer les actuels conteneurs à verre du cimetière et du chemin de la Troupe par des conteneurs insonorisés.

Sur proposition de la Commission "*Aide sociale et humanitaire*", un versement à l'Université d'été des droits de l'Homme, d'un montant de frs 5'000.—, qui correspond à la prise en charge totale d'un étudiant, a été voté.

Une subvention d'également frs 5'000.— sera en outre versée à l'Association Vivamos Mejor pour cofinancer son projet jusqu'en 2001, à savoir l'amélioration des conditions de vie d'enfants âgés de 4 mois à 2 ans, accueillis dans un jardin d'enfants d'un bidonville de Rio de Janeiro.

La Commission de la Culture a proposé de verser frs 1'000.— de subvention au Chœur Arte Musica dont plusieurs des membres habitent à Vandoeuvres.

Narval Serviabile

C'est le projet de rénovation de l'Auberge de Vandoeuvres qui a principalement occupé la Commission des bâtiments communaux.

Un devis a été demandé à deux architectes et pour ce faire, le Conseil Municipal a accordé un crédit d'étude de frs 5'000.- pour permettre la finalisation de leurs projets respectifs, par 15 voix favorables contre aucune voix défavorable et 1 abstention.

Une décision a été prise sur recommandation conjointe des commissions administrative et financière ainsi que de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal a approuvé par 15 voix favorables contre 1 voix défavorable et aucune abstention, l'acquisition, en tant que réserve foncière, des sous-parcelles équipées 3A, 3B et 3C, à détacher de la parcelle 2383, feuille 48 du plan cadastral de la Commune de Vandoeuvres, sise chemin de la Blonde.

Ce terrain, situé en zone 5 (villa) d'une surface de 5'097 m² est en voie d'acquisition pour un montant de frs 3'000'000.—.

Le 27 mars 2000, c'est la sécurité routière dans la commune en général, qui fut au centre des préoccupations du Conseil Municipal.

L'OTC a sur son bureau différentes demandes de la Commune, qui concernent :

Le chemin de la Seymaz, le long duquel une piste cyclable devrait voir le jour;

Le secteur Rippaz-Ecorcherie-Paradis qui devrait être mis en zone 40km/h, une demande écrite de l'Exécutif à l'OTC a été fait le 22 novembre 1999;

Le centre villageois, dont l'aménagement du carrefour route de Vandoeuvres – route de Choulex – route de Meinier est toujours l'étude, mais qui devrait s'articuler autours de plusieurs axes, à savoir notamment un giratoire, une surélévation de toute la zone avec un seuil de 12 cm, la création d'une cunette centrale et une déviation de la chaussée à hauteur du giratoire.

Ces différents dossiers seront étudiés par la Commission des routes avant d'être à nouveau transmis au Conseil Municipal, nous en reparlerons donc ultérieurement.

Comme à l'accoutumée, les différentes commissions ont présenté leurs rapports.

A la suite du voyage au Burkina-Faso de deux membres des autorités communales, Madame Gourdou-Labourdette et Monsieur Bédât, dans le cadre de l'ARVAN, il a été décidé, pour l'an 2000, de verser en faveur de cette association une subvention de frs 22'000.— répartie comme suit :

- 9'000.-pour la construction de deux classes;
- 13'000.- pour poursuivre les campagnes nutritionnelles et de vaccination et pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement du dispensaire de Namissiguima.

Onze voix favorables se sont exprimées contre, aucune voix défavorable et aucune abstention.

La commission administrative et financière avait, lors de sa séance du 13 mars 2000, abordé le sujet de l'augmentation du capital de la BCGE.

Par 5 voix pour et 4 voix contre, la commission avait préavisé favorablement le soutien de notre Commune à ladite banque.

Cependant, vu l'actualité et les nombreux articles de presse parus dans l'intervalle, le Conseil Municipal a décidé de reporter à sa prochaine séance du 15 mai 2000 sa prise de décision formelle quant à un éventuel soutien à la BCGE par la souscription d'une part des nouvelles actions qui seront émises dans le cadre de l'augmentation prévue du capital de la Banque.

Le 15 mai 2000, le Conseil Municipal a refusé de souscrire aux nouvelles actions de la BCGE et partant de participer à l'augmentation du capital de la banque.

En outre, le Conseil Municipal a approuvé les comptes de la

commune ainsi que le bilan.

Le Conseil Municipal a voté deux crédits d'engagement, l'un pour la création d'une déchetterie enterrée sur le site de l'actuelle déchetterie et l'autre pour les travaux de rénovation des immeubles communaux.

Cette séance du Conseil Municipal fera l'objet d'un rapport plus détaillé dans le prochain numéro de *La Coquille*, dès lors qu'à ce jour, son procès-verbal n'est pas encore disponible.

Nicolas Terrier

Dès janvier 2001, la commune de Vandoeuvres loue

deux arcades commerciales dans le centre du village, à proximité du parking souterrain et des commerces :

une arcade de 36 m²

et

une arcade de 46 m²

avec accès direct à un dépôt en sous-sol de 28 m²

Les locaux seront disponibles pour des travaux d'aménagement dès octobre 2000.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Régie Schmidhauser & Cie Tél. 786.13.33 fax 786.25.000

Agenda

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

BIBLIOBUS 2000

Un jeudi par mois, le Bibliobus est à votre disposition au Centre communal, **de 15h. à 16h.30**. Voici le calendrier 2000:

29 juin	16 novembre
27 juillet	14 décembre
24 août	

PROMOTIONS

La fête des Promotions aura lieu le **samedi 1^{er} juillet**. Un *tous-ménages* donnera le programme détaillé.

SORTIE D'AUTOMNE DES AÎNÉS

La sortie automnale des Aînés aura lieu le **4 octobre 2000** et aura pour but la visite du Château Voltaire à Ferney-Voltaire.

CONCERT

Dimanche 8 octobre 2000

Concert donné par François Guye

Premier violoncelliste de l'OSR et enfant de Vandoeuvres

Programme :

Intégrale des suites de J.S. Bach pour violoncelle
à 18h.30 Suites 1 à 3

Buffet froid offert par la Mairie à la salle communale

à 20h.30 Suites de 4 à 6

CARTES DE COMMUNIERS

Ces cartes sont délivrées gratuitement à la mairie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une photographie. Elles donnent droit à des tarifs préférentiels à la piscine de Thônex.

Informations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Mairie ☎ 750.14.18

Heures d'ouverture

Matin

Lundi - vendredi: 9h. à 12h.

Après-midi

Lundi et mardi: 14h. à 18h.

Mercredi, jeudi et vendredi: fermé

Etat-civil ☎ 750 97 30

Mme Madeleine Thommen

Mardi de 17h.30 à 19h.

Voirie ☎ 750.23.15

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères: mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h. **de mi-mars à décembre**

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU, piles: conteneurs au parking du Centre communal

*Frigidaire*s : s'adresser à la mairie

Service du feu ☎ 750.23.15

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandoeuvres

Poste de Vandoeuvres ☎ 750 12 30

Heures d'ouverture: lundi - vendredi 8h.15-11h.45 et 14h.40-17h.45
samedi 9h.-11h.

Ecole enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ 750 22 17

Jardin d'enfants *Le Toboggan* 2, route de Pressy ☎ 750 10 01

Garderie *La Tanière de l'Eveil*, 2, route de Pressy ☎ 750 14 08

Association Koala, 47, route de Mon-Idée ☎ 349.30.66

Service d'urgence des médecins (jours et nuits) ☎ 320 25 11

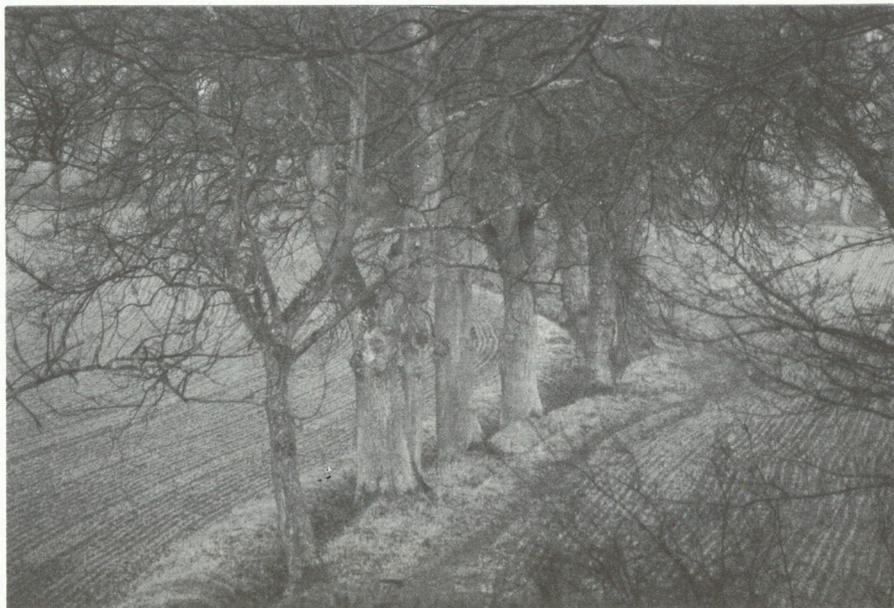
FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) Central d'appel

☎ 420.20.00 **CASS** (Centre d'action sociale et de santé) Mme C. Lauper entre
14h. et 15h. ☎ 855.07.75

Cartes d'identité délivrées à la Mairie

Le lundi après-midi de 14h. à 16 h. et le jeudi matin de 9h. à 11h. ou sur
rendez-vous ☎ 750 14 18

Portefolio



Le nant sans nom

Photographie : K. McDermott